

TOROMONT

**NOTICE ANNUELLE
2009**

LE 16 MARS 2009

TABLE DES MATIÈRES

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	1
NOM ET CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ.....	1
RELATIONS INTERSOCIÉTÉS	1
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	2
VUE D'ENSEMBLE.....	2
<i>Groupe d'équipement</i>	2
<i>Groupe de compression</i>	3
HISTORIQUE SUR TROIS ANS	3
<i>Groupe d'équipement</i>	3
<i>Groupe de compression</i>	3
<i>Généralités</i>	4
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	4
GROUPE D'ÉQUIPEMENT	4
<i>Établissements et principaux produits</i>	4
<i>Conditions concurrentielles</i>	5
<i>Matières premières</i>	5
<i>Caractère saisonnier</i>	6
<i>Clients</i>	6
GROUPE DE COMPRESSION.....	6
<i>Établissements et principaux produits</i>	6
<i>Conditions concurrentielles</i>	8
<i>Matières premières</i>	8
<i>Caractère saisonnier</i>	8
<i>Clients</i>	8
<i>Établissements à l'étranger</i>	8
<i>Recherche et développement</i>	8
SIÈGE SOCIAL	9
EMPLOYÉS.....	9
SITES	9
QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	9
SÉCURITÉ	11
ÉTHIQUE ET CONFIDENTIALITÉ	11
RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION ET AUX FINANCES ET GESTION DES RISQUES.....	11
ACTIONS EN JUSTICE	11
STRUCTURE DU CAPITAL ET MARCHÉ POUR LES VALEURS MOBILIÈRES	12
STRUCTURE DU CAPITAL.....	12
COURS FAIT ET VOLUME	12
DIVIDENDES.....	13
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	14
ADMINISTRATEURS	14
DIRIGEANTS	14
AGENT DES TRANSFERTS.....	15
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	15
VUE D'ENSEMBLE.....	15
MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	16

VÉRIFICATEURS EXTERNES	17
HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES	17
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
ANNEXE A	19
COMITÉ DE VÉRIFICATION	19
MANDAT	19

PRÉSENTATION DES INFORMATIONS

Dans la présente notice annuelle, les termes « Toromont » et la « société » font référence à Toromont Industries Ltd. avec chacune de ses filiales, lorsque le contexte l'exige.

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente notice annuelle constituent des « énoncés prospectifs ». Des termes tels que « prévoit », « à l'intention de », « perspectives », « s'attend à ce que », « estime », « est convaincu que », « devrait » et des termes semblables sont destinés à identifier les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles et sont influencés par l'expérience historique de la direction, sa perception des tendances et des conditions commerciales actuelles, des développements futurs prévus et d'autres facteurs qu'elle juge appropriés. Ces énoncés impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris, notamment, les risques et les incertitudes concernant : les tendances du cycle général des affaires; les fluctuations des prix des marchandises; la dépendance de la société sur Caterpillar; la disponibilité et l'approvisionnement opportun des produits et des équipements; la concurrence; le risque lié au crédit en relation avec les clients; les fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro; les changements des taux d'intérêt; et la disponibilité de capital supplémentaire, ainsi que les risques et les incertitudes décrits dans les rubriques « Risques et gestion des risques » et « Perspectives » du rapport de gestion inclus dans le rapport annuel 2008 de la société. Ces risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux qui sont exprimés ou impliqués ou pourraient contribuer à une telle situation. Toromont nie toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

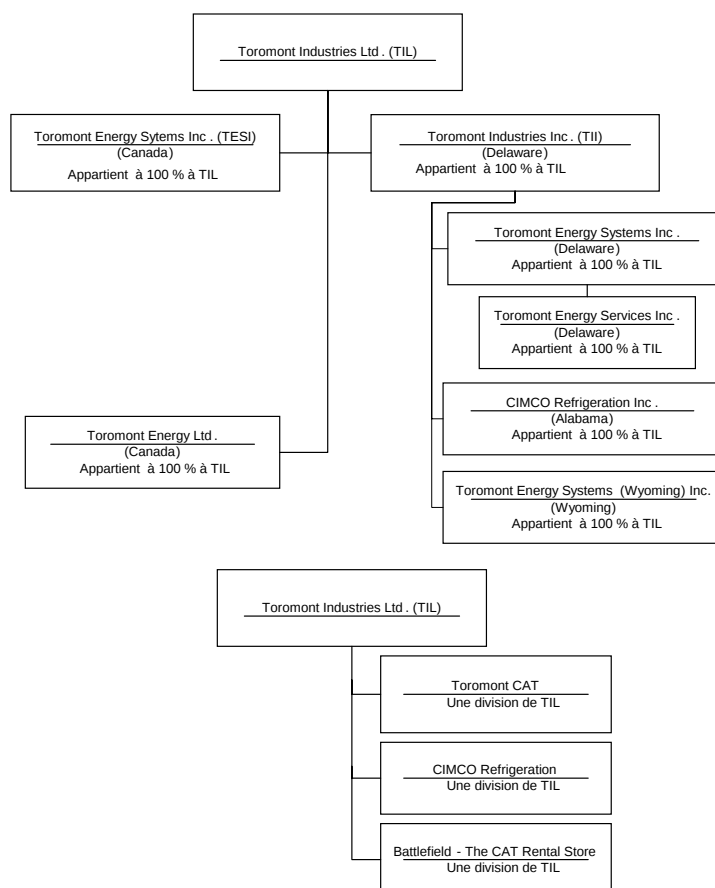
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Nom et constitution en société

Toromont Industries Ltd. est la société qui a succédé à Toromont Industrial Holdings Ltd., laquelle a été constituée en société en vertu des lois du Canada en 1961. Son nom a été changé pour celui de Toromont Industries Ltd. le 18 avril 1974 et elle a été maintenue en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 1er janvier 1997, à la suite d'une amalgamation avec des filiales à part entière. Dans la présente notice annuelle, les termes « Toromont » et la « société » font référence à Toromont Industries Ltd. avec chacune de ses filiales, lorsque le contexte l'exige. L'adresse du bureau principal de la société est 3131, route 7 Ouest, Concord (Ontario) L4K 1B7.

Relations intersociétés

Les principales filiales de la société, le territoire de compétence où elles ont été constituées en société et le pourcentage des valeurs mobilières avec droit de vote détenues par la société sont présentés ci-dessous. De plus, certaines unités fonctionnelles au Canada fonctionnent comme divisions de la société, tel que décrit ci-dessous.



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Toromont Industries Ltd. exploite deux segments commerciaux : le groupe d'équipement et le groupe de compression. Le groupe d'équipement comprend l'une des concessions Caterpillar les plus importantes au monde en termes de revenu et de territoire géographique, en plus d'activités de location en tête de file du secteur. Le groupe de compression est un chef de file nord-américain qui se spécialise dans la conception, l'ingénierie, la fabrication et l'installation de systèmes de compression du gaz naturel, de systèmes de procédés pour les hydrocarbures et pétrochimiques et de systèmes de réfrigération industriels et récréatifs. Les deux groupes proposent des capacités de soutien complet des produits. Toromont compte plus de 4 500 employés sur 128 sites.

Vue d'ensemble

Jusqu'à 1985, Toromont détenait des investissements dans des entreprises œuvrant dans plusieurs secteurs différents. En 1986, la société a réduit ses activités pour se concentrer sur les entreprises de compression, comprenant tant la compression des gaz que les systèmes de réfrigération. En 1993, la société a élargi ses perspectives afin d'ajouter le Groupe d'équipement, ce qui a fourni des activités mieux équilibrées et plus diversifiées sur le plan financier.

Groupe d'équipement

Le Groupe d'équipement a été établi en juillet 1993 lorsque Toromont a fait l'acquisition des actifs d'exploitation de Crothers Properties Limited et est devenu le concessionnaire autorisé pour l'équipement Caterpillar dans la majeure partie de la province d'Ontario. Le territoire de la concession Caterpillar a été agrandi en 1996 avec l'acquisition de Newfoundland Tractor and Equipment Company Limited, le concessionnaire Caterpillar autorisé pour l'ensemble de Terre-Neuve et la majeure partie du Labrador (autre que la partie du Labrador se situant à l'ouest de 64° de longitude ouest et au sud de 56° de latitude nord) ainsi que les îles françaises de St-Pierre et Miquelon, situées au large de la côte méridionale de Terre-Neuve. En 2001, le territoire de la concession Caterpillar a été élargi à nouveau avec l'acquisition

de Powell Equipment Limited, le concessionnaire Caterpillar dans la province du Manitoba, le nord-ouest de l'Ontario et la majeure partie du Nunavut (à l'est de 110° de longitude).

En 1996, Toromont a fait son entrée dans les activités de location d'équipement avec l'acquisition de Battlefield Equipment Rentals et d'autres entreprises de location d'équipement à différents endroits. La division Battlefield Equipment s'est développée progressivement grâce à des acquisitions et au développement de projets propres pour atteindre un total de 36 sites.

En 1997, Toromont Energy Ltd. (« Toromont Energy »), une filiale à part entière de Toromont, a été créée dans le but de combiner les compétences en production d'énergie électrique et en production combinée qu'elle avait développées au fil des ans avec le groupe Power Systems de la concession ontarienne de Caterpillar et de miser sur les occasions présentées sur les marchés de l'électricité en Ontario.

Groupe de compression

Un élément important du Groupe de compression avant 1993 était un placement en actions dans Enerflex Systems Ltd. (« Enerflex »), une importante entreprise de compression des gaz. Cet investissement a été réduit de 51 % à 30 % en raison du premier appel public à l'épargne d'Enerflex en 1993. En février 1997, Toromont a vendu le reste de son investissement dans Enerflex. Pendant la période de 1990 à 2002, les activités du Groupe de compression ont continué à se développer, grâce à des développements dans les secteurs de la réfrigération de procédé, industrielle et récréative. En 1998, Toromont a vendu ses activités de réfrigération commerciale de l'Ouest des États-Unis pour se concentrer sur l'agrandissement et le développement de ses activités de réfrigération industrielle et de procédé, qui s'alignaient mieux avec l'orientation stratégique de la société.

En 2003, la société a fait l'acquisition d'Energy Industries Inc., un important fabricant d'ensembles de compression de gaz naturel à pistons.

Historique sur trois ans

Voici un résumé des développements importants dans chacune des principales entreprises de la société au cours des trois dernières années.

Groupe d'équipement

- Battlefield a ouvert de nouvelles usines propres à Barrie, en Ontario, en 2006 et à Concord, en Ontario, à la fin de 2007.
- Toromont CAT a ouvert trois emplacements sur site en 2006 et 2007 sur des sites miniers appartenant à des clients dans le Nord de l'Ontario et au Nunavut.
- Battlefield a fait l'acquisition de la totalité des actions de Sunrise Equipment Rentals de Timmins, en Ontario, entrant en vigueur en mars 2007.
- Battlefield a fait l'acquisition des actifs de location de Mid-Canada Rentals de Sault St. Marie, en Ontario, entrant en vigueur en juin 2008.

Groupe de compression

- Toromont Energy Systems Inc. a ouvert un atelier de réparation à Gillette, dans le Wyoming, en 2006.
- En janvier 2006, Toromont Energy Systems Inc. a fait l'acquisition de certains actifs, qui se composaient principalement de biens immobiliers et d'autres immobilisations, y compris une capacité de production de 40 000 pi² située à Casper, au Wyoming. Grâce à une nouvelle expansion en 2008 et en 2009, la taille de cet établissement aura passé à près de 200 000 pi².
- À la fin de 2006, Toromont Energy Systems Inc. a achevé l'agrandissement de ses usines de fabrication de Houston, au Texas, qui comptent désormais 80 000 pi².
- En juin 2008, les activités d'Aero Tech Manufacturing Inc. ont été vendues à sa direction.

Généralités

- Le dividende trimestriel régulier a augmenté chaque année depuis 20 ans, maintenant un paiement cible moyen à long terme d'environ 30 % des bénéfices des quatre derniers trimestres provenant des activités poursuivies. Le dividende trimestriel a augmenté de 25 % en 2006, de 20 % en 2007 et de 16,7 % en 2008.
- La société maintient une offre publique de rachat. En 2008, la société a acquis 595 600 actions moyennant un coût total de 12,8 millions de dollars.
- Le 2 novembre 2005, la société a mis en œuvre un régime de droits de souscription. Celui-ci a été approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire 2006 des actionnaires de la société. Les conditions du régime figurent dans la convention du régime de droits de souscription société datée du 2 novembre 2005 et passée entre la société et Compagnie Trust CIBC Mellon à titre d'agent des droits. Le but du régime de droits consiste à donner au conseil d'administration le temps d'examiner et d'élaborer des solutions de rechange permettant de maximiser la valeur pour les actionnaires en cas d'offre publique d'achat pour la société et à donner à chaque actionnaire la même chance de participer à une telle offre. Le régime de droits de souscription sera en vigueur pendant trois ans, sauf s'il est reconfirmé par les actionnaires. Un actionnaire ou une autre partie intéressée peut obtenir un exemplaire de la convention du régime de droits sur l'Internet à l'adresse www.sedar.com ou en communiquant avec le vice-président des ressources humaines et secrétaire juridique et d'entreprise par la poste ou par téléphone.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Toromont exploite deux segments, le Groupe d'équipement et le Groupe de compression.

Groupe d'équipement

Le Groupe d'équipement se compose des activités suivantes :

- Toromont CAT
- Battlefield – The CAT Rental Store
- Toromont Energy

Établissements et principaux produits

Toromont CAT est l'une des plus importantes concessions Caterpillar au monde selon le revenu et le territoire géographique, avec un réseau de succursales situées en Ontario, au Manitoba, à Terre-Neuve et dans la majeure partie du Labrador et du Nunavut; elle fournit une vaste gamme de capacités d'approvisionnement en équipement et de service à la clientèle. Les concessions Caterpillar représentent une vaste gamme de produits Caterpillar, y compris de l'équipement de terrassement et de construction, des finisseurs, de l'équipement pour le secteur forestier et minier, des moteurs diesel pour les camions, des applications industrielles et maritimes et la production d'énergie électrique. En plus de la vente et de l'entretien de l'équipement, les activités comprennent la distribution de pièces de rechange pour les produits Caterpillar et les autres gammes d'équipement, ainsi que la remise à neuf et la réparation de moteurs et de composantes de moteurs. Les concessions Caterpillar exploitent un total de 35 succursales situées en Ontario, au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nunavut, y compris des établissements sur place sur des sites miniers importants appartenant à des clients. Le siège social se situe à Concord, en Ontario.

Battlefield – The CAT Rental Store est un guichet unique pour plus de 300 produits de marque, avec un réseau de succursales en Ontario, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador qui fournissent de l'équipement de location aux entrepreneurs en construction et de l'équipement de location spécialisé aux entrepreneurs d'entretien des usines. Battlefield loue, vent et entretient l'équipement de construction compact, l'équipement de construction et industriel et les outils Caterpillar aux entrepreneurs, ainsi que des matériaux de construction et des outils en relation avec le béton, de l'équipement de construction neuf et d'occasion et du propane. Battlefield possède 36 sites en Ontario, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador, y compris son siège social à Stoney Creek, en Ontario.

Toromont Energy met au point des projets de génération distribuée et des projets de chaleur et

d'électricité combinés de moins de 50 MW. Les principales activités de cette filiale de Toromont comprennent la fourniture, la construction et l'exploitation de centrales électriques à haute efficacité qui utilisent les technologies de production d'énergie électrique de Caterpillar. En plus de fournir une gamme de services pour les projets de production d'énergie électrique, Toromont Energy participe à la propriété des projets sur une base sélective. Toromont Energy est basée à Concord, en Ontario, et exploite trois usines en Ontario qui fournissent de l'électricité à des hôpitaux, des systèmes d'énergie de district et des procédés industriels. En 2007, Toromont a signé avec l'Office de l'électricité de l'Ontario une entente de cinq ans concernant l'électricité produite par ces usines.

Revenu par catégorie

Le tableau suivant présente le revenu par catégorie des produits et des services. Tous les revenus sont obtenus de parties non liées à la société.

(en milliers de dollars)

Groupe d'équipement	Douze mois clos le 31 décembre		
<i>en milliers de dollars</i>	2008	2007	% de changement
Vente et location d'équipement			
Neuf	\$503,478	\$528,406	(5%)
D'occasion	145,069	129,989	12%
Location	151,342	147,427	3%
Total de la vente et location d'équipement	799,889	805,822	(-1%)
Production d'énergie électrique	8,893	11,328	(21%)
Soutien des produits	290,431	281,186	3%
Total des revenus	\$1,099,213	\$1,098,336	-

Conditions concurrentielles

Toromont fait concurrence à des distributeurs internationaux, nationaux, régionaux et locaux de gammes d'équipement concurrentielles. Parmi les points forts de Toromont sur le plan de la concurrence, on peut citer la distribution de produits de qualité supérieure et l'importance constante accordée aux services complets de soutien des produits fournis par des sites rapprochés de nos clients. La société a une position financière forte qui permet un effet de levier financier et une croissance accrue. En plus de la vente et de la location, le Groupe d'équipement propose des services d'entretien mobile, de remise à neuf et d'analyse d'huile, des laboratoires de remise à neuf des systèmes d'injection de carburant, des options de financement par l'entremise de Caterpillar Financial Services Limited, un accès en ligne aux pièces et d'autres services de commerce électronique. L'étendue des activités de Toromont lui donne un avantage concurrentiel qui lui permet de répondre aux besoins de ses clients.

Caterpillar, le plus important fournisseur de Toromont, fabrique une vaste gamme d'équipement et distribue, par l'entremise de son réseau de concessionnaires, des produits fabriqués pour elle et vendus sous la marque Caterpillar. La marque Caterpillar est très solide et largement reconnue. Caterpillar construit des produits fiables de qualité supérieure. En conséquence le coût en capital de ses produits est souvent plus élevé que celui de la plupart de ses concurrents. Cependant, la plupart des propriétaires de produits CAT estiment que pendant la durée de vie utile d'une machine, le coût total de propriété, y compris le temps d'arrêt, les réparations et l'entretien, est l'un des meilleurs du secteur de l'équipement lourd. Les concurrents de Caterpillar proposent généralement une gamme de produits plus limitée, qui sont spécifiques à des industries et des applications particulières. La part de marché des ventes de Toromont dans l'ensemble d'un secteur, dans les régions que dessert la société, varie considérablement selon la gamme de produits et le secteur d'activité.

Matières premières

La société a mis en place des contrats de concession et de distribution avec différents fabricants

d'équipement, dont le plus important est Caterpillar. Toromont est un concessionnaire autorisé des produits Caterpillar dans nos territoires assignés. Les principaux contrats qui sont courants dans le cas d'arrangements tels que ceux-ci peuvent être résiliés moyennant un préavis de 90 jours. D'autres contrats peuvent être résiliés moyennant un préavis de quatre à six mois. En cas de résiliation d'un contrat par Caterpillar, Caterpillar achètera à Toromont la quasi-totalité des stocks associés de nouveaux équipements et de nouvelles pièces au prix coûtant. Toromont est devenue concessionnaire de Caterpillar en 1993 et a développé d'excellentes relations avec celle-ci. La direction de la société ne connaît aucune affaire qui pourrait causer la résiliation des contrats de concession avec Caterpillar. Comme la majorité des activités de ventes et de soutien des produits des concessionnaires Caterpillar concernent les produits Caterpillar, la prospérité des concessions dépend de l'acceptation continue des produits Caterpillar sur le marché.

De temps à autre, pendant des périodes de forte demande pour les produits ou de perturbation à la production d'équipement Caterpillar, celle-ci peut juger nécessaire d'attribuer ses stocks de produits spécifiques parmi ses concessionnaires. C'était le cas en 2004 et en 2005, alors que de nombreux produits étaient assujettis à une attribution. La disponibilité des nouveaux équipements a commencé à s'améliorer en 2006 avec d'autres améliorations en 2007 et 2008; cependant, certains modèles sont toujours assujettis à une distribution gérée. Cela fait en sorte que Toromont a dû maintenir des inventaires quelque peu plus élevés que d'habitude. Il ne s'est pas avéré historiquement que de telles attributions de la disponibilité représentaient un obstacle important à la conduite des affaires des concessions Caterpillar, et celle-ci est parvenue à répondre aux besoins en équipement des clients.

Le Groupe d'équipement a développé des relations de concessionnaires pour d'autres gammes de produits qui ne sont pas proposées par Caterpillar afin d'agrandir nos marchés, d'élargir notre offre de produits et de renforcer nos services de soutien de produits. Cela comprend des relations avec Blount International Inc., Timberking, Agco, Trimble, Terex O&K et Metso.

Caractère saisonnier

Le Groupe d'équipement présente des variations saisonnières claires de son niveau d'activité. Des revenus plus faibles sont constatés pendant le premier trimestre, en raison des fermetures hivernales des chantiers dans le secteur de la construction. Le quatrième trimestre a traditionnellement été le plus fort, ce qui est partiellement attribuable au choix du moment auquel sont prises les décisions des clients en matière de dépenses en immobilisations, la livraison par les fournisseurs d'équipement pour des commandes spécifiques aux clients et la conversion d'équipement de location avec option d'achat.

Clients

La clientèle du Groupe d'équipement comprend des entrepreneurs en infrastructure, des entrepreneurs résidentiels et commerciaux, des constructeurs de bâtiments, des sociétés minières, des producteurs d'agrégats, des sociétés forestières, des producteurs de pâtes et papiers, des entrepreneurs généraux, des services publics, des municipalités, des sociétés maritimes et des sociétés de manutention des déchets. Les revenus ne sont concentrés de façon importante dans aucun segment particulier.

Groupe de compression

Le Groupe d'équipement se compose des entreprises suivantes :

- Toromont Energy Systems
- CIMCO Refrigeration

Établissements et principaux produits

Toromont Energy Systems Inc. (« TESI ») assure la conception, l'ingénierie, l'installation et l'entretien de systèmes de compression du gaz naturel et d'équipement de compression pour les procédés d'hydrocarbures et pétrochimiques en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. TESI compte

24 sites en Alberta, aux États-Unis et au Royaume-Uni, y compris son siège social et usine de fabrication situés à Calgary, en Alberta. Les principales usines de fabrication se situent à Calgary, en Alberta, à Houston, au Texas et à Casper, au Wyoming. Les autres bureaux sont des sites de ventes, d'ingénierie ou d'autres formes de services.

CIMCO Refrigeration est le plus important fournisseur canadien d'équipement de compression pour les applications industrielles et récréatives, fournissant des capacités de service complet y compris la conception, l'ingénierie, l'installation et le service après fabrication. Les applications de réfrigération industrielles comprennent les segments des aliments, des produits laitiers, de l'entreposage sous froid et des boissons. Les applications de réfrigération récréatives comprennent des surfaces de glace artificielle pour différentes activités sportives telles que le hockey, le curling et le patinage, et d'autres surfaces de glace inusitées. CIMCO est le « fournisseur d'équipement de patinoire privilégié » de la Ligue nationale de hockey. Depuis son siège social à Toronto, en Ontario, CIMCO exploite 29 sites au Canada et aux États-Unis.

Revenu par catégorie

Le tableau suivant présente le revenu par catégorie des produits et des services. Tous les revenus sont obtenus de parties non liées à la société.

(en milliers de dollars)

Groupe de compression

Douze mois clos le 31 décembre

<i>en milliers de dollars</i>	2008	2007	% de changement
Vente et location de forfaits			
Ventes de forfaits	\$792,856	\$577,810	37%
Location	21,149	19,236	10%
Total de la vente et location de forfaits	814,005	597,046	36%
Soutien des produits	207,991	191,379	9%
Total des revenus	\$1,021,996	\$788,425	30%

Conditions concurrentielles

Toromont fait concurrence à des distributeurs internationaux, nationaux, régionaux et locaux de différents produits, particulièrement en raison de la distribution mondiale de ses produits. Parmi les points forts de Toromont sur le plan de la concurrence, on peut citer la distribution de produits de qualité supérieure, une vaste gamme de produits et l'importance constante accordée aux services complets de soutien des produits fournis par des sites rapprochés de nos clients. Toromont fait concurrence grâce à ses prix, sa qualité et ses capacités de soutien des produits. La société a une position financière forte qui permet un effet de levier financier et une croissance accrue. Le Groupe de compression possède des capacités d'ingénierie reconnues internationalement et un statut préférentiel auprès de fournisseurs importants et de certains clients, fournit des capacités de guichet unique et est un chef de file dans l'utilisation de réfrigérants écologiques.

Matières premières

En général, les matières premières, les composantes, les pièces et les moteurs utilisés par les activités de compression sont disponibles auprès de plusieurs sources. Toromont n'a connu jusqu'à maintenant aucun problème important à obtenir une quantité suffisante de matériaux, et la direction ne prévoit aucune restriction importante sur la disponibilité dans un avenir prévisible.

Caractère saisonnier

Le Groupe de compression présente également des tendances saisonnières claires de ses niveaux d'activité en raison de l'accès aux puits et aux mailles de sondage, qui sont adaptés afin de profiter des conditions météorologiques. En général, des revenus plus élevés sont déclarés au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Les variations de cette tendance se produisent généralement lorsque d'une amélioration ou d'une détérioration des éléments fondamentaux du marché du gaz.

Clients

La clientèle du Groupe de compression comprend des développeurs de gaz naturel, de gaz combustible et de dioxyde de carbone, des sociétés pétrochimiques, des sociétés de transformation des aliments et des boissons et des établissements récréatifs du monde entier.

Établissements à l'étranger

Environ 44 % des revenus de compression proviennent des entreprises canadiennes et le reste des unités fonctionnelles américaines. L'emplacement où se trouvent les clients varie d'année en année; en 2008, environ 5 % des revenus de compression consolidés étaient destinés à des clients hors de l'Amérique du Nord. Au cours des dernières années, les destinations des exportations ont inclus l'Angola, l'Australie, la Chine, les Émirats arabes unis, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Koweït, le Mexique, le Nigeria, la République tchèque, la Tunisie, la Turquie et l'Uruguay.

Recherche et développement

Les projets entrepris pour la fourniture de nouveaux équipements comprennent généralement des activités considérables d'ingénierie sur mesure, qui peuvent comprendre des applications uniques nécessitant des efforts de recherche et de développement. Les dépenses liées à ces activités ne sont

pas imputées à la recherche et au développement mais le sont directement aux coûts du projet.

Siège social

Les activités quotidiennes sont gérées au niveau des unités fonctionnelles de la société. Le siège social de Toromont, situé à Concord, en Ontario, fournit une orientation stratégique et un contrôle globaux ainsi que des fonctions centralisées d'assurance, juridiques, d'imposition, de trésorerie et de ressources humaines.

Employés

Le 31 décembre 2008, Toromont comptait plus de 4 500 employés, dont 3 780 travaillent au Canada et le reste principalement aux États-Unis. La main-d'œuvre est divisée relativement également entre le Groupe d'équipement et le Groupe de compression. La société est partie à 16 conventions collectives qui couvrent environ 1 160 employés. Trois de celles-ci ont expiré et sont actuellement en train d'être renégociées. Plusieurs conventions collectives concernant CIMCO expirent en 2009. La principale convention collective à Concord expirera en juin 2009. En général, Toromont estime que ses relations avec ses employés sont satisfaisantes et ne prévoit aucune difficulté concernant les négociations futures.

Sites

Toromont exploite 128 sites au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, dont 64 sont loués. Autrement que ses usines de fabrication et ses ateliers de réparation, les principales propriétés de Toromont sont principalement des bureaux de vente et d'entretien. En plus des sites mentionnés ci-dessous, Toromont a acquis des terrains à King City (Ontario) et à Goose Bay (Labrador) pour aménagement futur.

Région	Groupe d'équipement	Groupe de compression	Nombre total de sites	Superficie totale en pi²
Canada				
Colombie-Britannique		4	4	21,400
Alberta		15	15	445,200
Saskatchewan		3	3	8,200
Manitoba	10	1	11	180,500
Ontario	52	6	58	1,200,400
Québec		3	3	19,400
Maritimes		2	2	7,500
Terre-Neuve-et-Labra	9	1	10	110,100
Nunavut	2	0	2	8,500
Etats-Unis			0	
Arizona		1	1	3,100
Connecticut		1	1	2,000
New Jersey		1	1	200
Missouri		0	0	-
Texas		6	6	151,400
Utah		0	0	-
Wyoming		6	6	153,100
Colorado		2	2	13,700
Alabama		1	1	13,700
Floride		1	1	800
Royaume-Uni		1	1	700
Nombre total de sites	73	55	128	2,339,900

Questions environnementales

Les activités de Toromont sont assujetties à différentes lois et réglementations fédérales, provinciales, étatiques et locales au Canada et aux États-Unis. Ces lois et ces réglementations concernent notamment

le rejet de contaminants dans l'eau, dans l'air et sur le sol, l'élimination des déchets, la manutention, l'entreposage et le transport des matières dangereuses et l'entreposage de substances dans des réservoirs souterrains et hors sol.

Toromont s'engage à assurer une gestion responsable de l'environnement. Ses activités organisent différents programmes afin d'appuyer cet engagement, y compris des séances d'information et de formation pour les employés et la mise en œuvre de mécanismes de réponse et de procédures de signalement qui permettent de s'assurer que les parties concernées sont informées des risques et des dangers pour l'environnement et des problèmes spécifiques, le cas échéant. La direction estime que Toromont est actuellement en conformité avec les lois environnementales applicables au Canada et aux États-Unis à tous les égards importants.

Certains éléments des activités de Groupe de compression nécessitent l'utilisation d'ammoniaque et de réfrigérants de remplacement qui doivent être entreposés et manipulés conformément aux réglementations environnementales applicables. Nos activités sont assujetties aux réglementations fédérales, provinciales et étatiques qui régissent les émissions atmosphériques et qui imposent des exigences spécifiques concernant l'utilisation et la manutention de chlorofluorocarbones (CFC) et de certains autres réfrigérants. La réglementation interdit maintenant le rejet dans l'environnement des CFC et des HCFC utilisés comme réfrigérants et exige que les individus qui effectuent les réparations et l'entretien d'équipement qui utilisent ces réfrigérants soient certifiés par les organismes de réglementation concernés. La société est un chef de file de l'utilisation de systèmes de réfrigération à base d'ammoniaque et, pour cette raison, les réglementations environnementales actuelles n'ont pas d'effet négatif important sur les activités de compression. Dans la mesure où des réglementations plus strictes seraient promulguées, Toromont a l'intention d'en tenir compte de manière proactive.

Le gouvernement canadien travaille actuellement au développement de nouvelles mesures de réduction des gaz à effet de serre. Il est donc difficile de déterminer l'effet des nouvelles mesures sur les clients, particulièrement ceux du Groupe de compression, et il est trop tôt pour évaluer cet effet. Cependant, la société possède plusieurs produits et initiatives tels qu'Eco-Chill, Eco-Snow, des groupes auxiliaires de bord, des systèmes de production distribuée d'énergie électrique et des moteurs ACERT conçus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour Toromont, le coût nécessaire pour se conformer aux lois et aux réglementations environnementales applicables n'est pas important. La société estime que ses activités ont généré en 2008 des émissions correspondant à environ 47 300 tonnes d'équivalent de CO₂. La majeure partie des gaz à effet de serre produits par Toromont est générée par son parc de véhicules de service. Cependant, les deux sources les plus importantes sont les installations d'essai de moteurs de Toromont CAT Reman et les activités de systèmes de production d'électricité de Concord, en Ontario. La société examine la possibilité d'ajouter des épurateurs-laveurs aux cheminées d'échappement des installations d'essai de moteurs (le coût n'est pas important).

En 2007, Battlefield – The CAT Rental Store a été la première entreprise de Toromont à adopter une politique anti-ralenti pour ses véhicules de service. En 2008, cette politique a été adoptée par Toromont Energy Systems, CIMCO et Toromont CAT, ce qui signifie que quelque 1 300 véhicules de service sont désormais couverts par une politique anti-ralenti. Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément les avantages de cette méthode de conservation, des estimations applicables uniquement au parc de 300 camions de Battlefield ont permis de conclure que le ralenti représentant des coûts de consommation inutile de carburant de plus de 300 000 \$, sans mentionner des émissions correspondant à 1 005 tonnes d'équivalent de CO₂. Comme de nouveaux véhicules de service à haut rendement énergétique continuent d'être achetés chaque année, la réduction des gaz à effet de serre de la société se poursuivra. Une amélioration de 5 % du rendement du carburant (dans le cours normal des activités, la société achète généralement une cinquantaine de nouveaux véhicules de service par an) sur l'ensemble du parc devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1 400 tonnes par an. De plus, les émissions produites par les établissements d'essai de Toromont CAT diminueront puisque les moteurs essayés dans de tels établissements ont un rendement énergétique plus élevé.

La société n'est pas un important émetteur de gaz à effet de serre et, bien qu'il est prévu que les coûts

de la conformité augmenteront avec les années, elle ne prévoit pas que des dépenses importantes seront nécessaires pour garantir la conformité future avec les lois et les réglementations applicables en matière d'environnement. La direction fait un rapport trimestriel au conseil d'administration concernant les questions environnementales.

Pour obtenir des informations supplémentaires concernant les initiatives environnementales de la société, veuillez vous reporter à son rapport annuel 2008.

Sécurité

La société a mis en place un programme de prévention des accidents complet et actif sur chacun de ses sites. Les initiatives de sécurité sont intégrées aux plans d'activités de chaque division. La société considère que la reconnaissance des accidents évités de justesse et des réactions à ceux-ci sont essentiels à ses tentatives de réduire les blessures professionnelles. Le conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport de chaque division concernant son rendement en matière de santé et de sécurité. Les cadres supérieurs de santé et de sécurité de chaque division de la société se réunissent chaque trimestre en personne ou par téléconférence afin d'encourager le partage des meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de la société.

Éthique et confidentialité

La société s'est engagée à gérer ses activités de manière et correcte à tous égards. La société a mis en place un code de conduite professionnelle qui décrit les attentes en matière de comportement éthique et approprié pour l'ensemble de ses administrateurs, de ses dirigeants et de ses employés. Le code de conduite professionnelle est examiné tous les ans par les cadres supérieurs et le conseil d'administration de la société. Les administrateurs, les dirigeants et la plupart des employés de la société doivent signer tous les ans une reconnaissance de leur conformité avec le code.

La société a mis en place une ligne d'assistance de conformité sans frais et anonyme disponible par téléphone et par Internet, à laquelle les employés et d'autres personnes peuvent avoir recours pour signaler des vices de forme soupçonnés en relation avec la comptabilité ou la vérification et des comportements contraires à l'éthique qui ont un effet négatif sur la société. L'adresse Internet est www.openboard.info/tih. Toutes les plaintes faites par l'entremise de la ligne d'assistance de conformité sont transmises aux présidents du comité de vérification et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

La société et chacune de ses divisions a adopté une politique de confidentialité, a nommé des directeurs de la confidentialité et a fait suivre aux employés une formation concernant les obligations en matière de confidentialité. La société a également publié une déclaration de confidentialité qui décrit l'engagement de la société dans la protection de la confidentialité des renseignements personnels. Le code de conduite professionnelle et la déclaration de confidentialité sont tous deux disponibles sur le site Web de la société à l'adresse www.toromont.com.

RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION ET AUX FINANCES ET GESTION DES RISQUES

Une discussion détaillée des risques liés à l'exploitation et aux finances de la société figure dans le rapport de gestion compris dans le rapport annuel 2008 de la société, qui est intégré aux présentes par référence.

ACTIONS EN JUSTICE

Toromont est occasionnellement nommée comme partie lors de différentes revendications et actions en justice qui surviennent pendant le cours normal des affaires. Toromont étudie chacune de ces revendications, y compris sa nature, le montant contesté ou revendiqué et la disponibilité de la couverture d'assurance. Bien qu'il soit impossible de garantir qu'une revendication particulière soit réglée

en faveur de la société, la direction n'estime pas que le résultat des revendications ou des revendications potentielles qu'elle connaît actuellement aura un effet négatif important sur l'ensemble de la société.

STRUCTURE DU CAPITAL ET MARCHÉ POUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Structure du capital

Le capital social autorisé de la société comprend un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions ordinaires accordent à leur détenteur un vote par action lors de toutes les réunions des actionnaires, sauf lors des réunions où seuls les actionnaires d'une autre classe ou série d'actions ont le droit de voter. Sous réserve des droits antérieurs des détenteurs des actions privilégiées, les actions ordinaires accordent également à leurs détenteurs le droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration et les actifs restants après la dissolution de la société, le cas échéant. Au 31 décembre 2008, il y avait 64 620 677 actions ordinaires en circulation et aucune action privilégiée.

Cours fait et volume

Les actions ordinaires de la société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et négociées sous le symbole « TIH ».

Les cours faits supérieur et inférieur des actions ordinaires, ainsi que le volume quotidien moyen pour chaque mois de 2008, étaient les suivants :

	Prix (\$ par action ordinaire)		Volume quotidien moyen (en actions)
	Cours supérieur	Cours inférieur	
Janvier	28,64	22,45	102 518
Février	30,20	26,50	148 035
Mars	30,53	28,21	208 765
Avril	32,49	28,53	84 598
Mai	32,40	29,05	93 356
Juin	30,94	27,00	119 656
Juillet	31,80	26,28	91 020
Août	32,90	30,40	70 200
Septembre	32,61	25,52	110 596
Octobre	26,74	19,03	172 581
Novembre	24,19	20,01	154 562
Décembre	23,51	19,89	132 441

DIVIDENDES

Toromont a comme pratique le paiement de dividendes trimestriels sur ses actions ordinaires en circulation, ciblant à plus long terme un paiement d'environ 30 % des bénéfices des quatre derniers trimestres provenant des activités poursuivies. Cette pratique est examinée au moins une fois par an en se basant sur les bénéfices de la société, les exigences financières et la situation économique générale et sous réserve de ceux-ci. Certaines des facilités de crédit de Toromont, qui sont typiques des contrats de prêt commerciaux, contiennent des dispositions qui pourraient limiter le paiement des dividendes si certains engagements financiers n'étaient pas satisfaits. Au 31 décembre 2008, la société était en entière conformité avec ces engagements.

La société a déclaré les dividendes par action suivants sur ses actions ordinaires en circulation pendant les trois derniers exercices :

Période comptable		Dividende par action ordinaire
2006	Premier trimestre	0,10 \$
	Deuxième trimestre	0,10 \$
	Troisième trimestre	0,10 \$
	Quatrième trimestre	0,10 \$
2007	Premier trimestre	0,12 \$
	Deuxième trimestre	0,12 \$
	Troisième trimestre	0,12 \$
	Quatrième trimestre	0,12 \$
2008	Premier trimestre	0,14 \$
	Deuxième trimestre	0,14 \$
	Troisième trimestre	0,14 \$
	Quatrième trimestre	0,14 \$

Le 10 février 2009, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 7 % des dividendes trimestriels réguliers, qui passent à 15 cents par action ordinaire, ce qui entrera en vigueur avec le dividende devant être payé le 1er avril 2009 aux actionnaires inscrits le 31 mars 2009.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le nom, la municipalité et le pays de résidence et la principale occupation de chacun des administrateurs et dirigeants de Toromont, ainsi que l'année où chaque administrateur est devenu administrateur pour la première fois, sont présentés ci-dessous. Le mandat de chaque administrateur expirera lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société.

Administrateurs

Nom, municipalité et pays de résidence	Année où il est devenu administrateur pour la première fois	Occupation principale
Robert S. Boswell Denver (Colorado) États-Unis	2007	Président et chef de la direction, Laramie Energy II LLC. (une société de prospection et de développement de ressources de gaz naturel de Denver, au Colorado)
Robert M. Franklin ^(2,3) Toronto (Ontario) Canada	1994	Administrateur de sociétés
Ronald G. Gage, FCA ^(1,2) Toronto (Ontario) Canada	2000	Administrateur de sociétés
David A. Galloway ^(1,3) Toronto (Ontario) Canada	2002	Président du conseil d'administration, Banque de Montréal
Wayne S. Hill Toronto (Ontario) Canada	1988	Administrateur de sociétés
H. Stanley Marshall ⁽³⁾ Topsail (Terre-Neuve) Canada	1998	Président et chef de la direction, Fortis Inc. (une société de portefeuille internationale de services publics d'électricité)
John S. McCallum ^(1,2) Winnipeg (Manitoba) Canada	1985	Professeur, I. H. Asper School of Business, Université du Manitoba
Robert M. Ogilvie Caledon (Ontario) Canada	1986	Président et chef de la direction de la société
Stephen J. Savidant Calgary (Alberta) Canada	2007	Président du conseil d'administration, ProspEx Resources Ltd. (une société de prospection pour le pétrole et le gaz naturel de Calgary, en Alberta)
Remarques (1) Membre du comité des candidatures et de la gouvernance d'entreprise (2) Membre du comité de vérification (3) Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération		

Dirigeants

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale
----------------------------------	-----------------------

Robert M. Ogilvie Caledon (Ontario) Canada	Président et chef de la direction
Paul R. Jewer King City (Ontario) Canada	Vice-président en charge des finances et directeur financier
Michael P. Cuddy Tottenham (Ontario) Canada	Vice-président et dirigeant principal de l'information
David C. Wetherald Oakville (Ontario) Canada	Vice-président, ressources humaines et secrétaire juridique et d'entreprise

Pendant les cinq dernières années, tous les administrateurs et les dirigeants de Toromont se sont acquittés de leurs occupations principales ou de leurs capacités de cadres avec les sociétés ou les entités où ils détiennent actuellement un poste, sauf les exceptions suivantes :

- Robert M. Franklin a été président du conseil d'administration de Placer Dome Inc. pendant au moins les cinq années avant 2006;
- Robert M. Ogilvie a été président exécutif du conseil d'administration jusqu'à sa retraite en mai 2005;
- Stephen J. Savidant a été président et chef de la direction d'Esprit Energy Trust de 2002 à 2006;
- Michael P. Cuddy a été directeur général de l'information et dirigeant principal de l'information de Toromont pendant au moins les cinq années qui ont précédé août 2004;
- David C. Wetherald a été vice-président principal et secrétaire de Headline Media Group Inc. de janvier 2003 à février 2004, puis a été avocat général et secrétaire de Toromont d'avril 2004 à février 2005;
- Paul R. Jewer a été vice-président et directeur financier de Rothmans Inc. de 2000 à octobre 2005;

Pendant que M. Galloway, administrateur de la société, exerçait la fonction de président et chef de la direction de Torstar, il était administrateur d'ITI Education Corporation (en raison de la participation de 40 % de Torstar Corporation) lorsque celle-ci a volontairement consenti à la nomination d'un séquestre en août 2001.

Les administrateurs et les dirigeants de Toromont sont collectivement propriétaires bénéficiaires, directement ou indirectement, de plus de 3,9 % des actions ordinaires en circulation de la société ou contrôlent ces actions.

AGENT DES TRANSFERTS

L'agent des transferts et le registraire des actions ordinaires de Toromont est Compagnie Trust CIBC Mellon de Toronto, qui a des bureaux dans des villes importantes d'un bout à l'autre du pays.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Vue d'ensemble

Le comité de vérification se compose de J.S. McCallum (président), de R.M. Franklin et de R.G. Gage, que le conseil d'administration considère comme « versés en finances » et indépendants au sens du règlement 52-110 sur le *comité de vérification* (« R 52-110 »).

Mandat du comité de vérification

Ses principales tâches comprennent la responsabilité de la supervision des états financiers et des informations à fournir y afférent, des rapports à faire aux actionnaires et autres communications connexes, de la détermination de politiques financières appropriées, de l'intégrité des systèmes comptables et des contrôles internes, de l'approbation de tous les services de vérification et services autres que la vérification fournis par le vérificateur indépendant, des consultations avec le vérificateur

indépendamment de la direction et de la supervision du travail du vérificateur et du service de vérification interne. Le mandat du comité de vérification a été approuvé par le conseil d'administration et figure à l'annexe A.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité de vérification

Voici un bref résumé de la formation et de l'expérience de chaque membre du comité de vérification qui est pertinente pour l'exécution de ses tâches à titre de membre du comité de vérification, y compris la formation et l'expérience qui lui ont permis de comprendre les principes de comptabilité utilisés par Toromont lors de la préparation de ses états financiers annuels et intermédiaires.

Membre du comité de vérification	Formation et expérience pertinentes
John S. McCallum	M. McCallum est professeur de finances à l'I. H. Asper School of Business de l'Université du Manitoba depuis 1973, où il enseigne et effectue des études sur les marchés financiers et les institutions financières. Il est également ancien président du conseil d'administration de Manitoba Hydro et membre de plusieurs conseils du secteur public et du secteur privé.
Robert M. Franklin	M. Franklin a acquis une expérience financière considérable ainsi qu'une grande exposition aux questions comptables et financières alors qu'il était président du conseil d'administration de Placer Dome Inc. M. Franklin est également administrateur de plusieurs sociétés ouvertes.
Ronald G. Gage	M. Gage est comptable agréé et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. En 1999, M. Gage pris sa retraite de son poste de président et chef de la direction d'Ernst & Young LLP, Canada, après une carrière de 38 ans en expertise comptable; à ce titre, il assurait la supervision active de personnes qui prenaient part à la préparation, la vérification, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers. M. Gage, est également membre du Conseil canadien sur la reddition de comptes et administrateur de plusieurs sociétés ouvertes.

Vérificateurs externes

Les vérificateurs de la société, Ernst & Young LLP, ont préparé un rapport du vérificateur concernant les états financiers annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le 27 février 2009, Ernst & Young LLP a fait savoir qu'elle était indépendante en relation avec la société en conformité avec les normes de conduite professionnelle de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Honoraires des vérificateurs externes

Tous les services autres que la vérification sont préapprouvés par le comité de vérification. Les honoraires des vérificateurs externes par catégorie sont disponibles dans la circulaire d'information de la direction pour l'assemblée annuelle 2009 des actionnaires de la société et sont intégrés aux présentes par référence. Le comité de vérification a préapprouvé un budget pour certains services autres que la vérification, tels que l'examen trimestriel de haut niveau des états financiers intermédiaires et une aide avec les déclarations de revenus. La direction fait rapport sur toutes ces dépenses lors de chaque réunion du comité de vérification. De plus, toutes les missions d'une valeur supérieure à 10 000 \$ avec les vérificateurs externes doivent être documentées par une lettre de mission et préapprouvées par le comité de vérification ou son président ou, si celui-ci n'est pas disponible, n'importe quel membre du comité de vérification. Toutes ces approbations données par le président ou un membre doivent être présentées au comité de vérification lors de la prochaine réunion trimestrielle prévue.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les principaux détenteurs des valeurs mobilières de la société, les valeurs mobilières dont l'émission est autorisée en vertu des plans d'avantages sur capitaux propres et des intérêts des initiés relativement à des transactions importantes, le cas échéant, sont présentés dans la circulaire d'information de la direction datée du 27 février 2009, préparée en relation avec son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui doit avoir lieu le 23 avril 2009.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de la société et dans son rapport de gestion pour le dernier exercice clos. Vous pouvez obtenir un exemplaire sur demande auprès du vice-président des ressources humaines et secrétaire juridique et d'entreprise ou sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Lorsque les valeurs mobilières de la société font l'objet d'une distribution conformément à un prospectus simplifié ou lorsqu'un prospectus simplifié préliminaire a été déposé en relation avec la distribution de ses valeurs mobilières, la société fournira à toute personne, sur demande faite au vice-président des ressources humaines et secrétaire juridique et d'entreprise de la société :

1. un exemplaire de la notice annuelle courante de la société, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document intégré par référence à ladite notice annuelle.
2. un exemplaire des états financiers comparatifs de la société pour le dernier exercice clos pour lequel les états financiers ont été déposés, ainsi que le rapport du vérificateur qui l'accompagne et un exemplaire des états financiers intermédiaires les plus récents de la société ayant été déposés après les états financiers du dernier exercice clos.
3. un exemple de la circulaire d'information de la direction de la société concernant l'assemblée annuelle des actionnaires la plus récente ou un exemplaire de tout dépôt annuel préparé en remplacement de cette circulaire d'information, le cas échéant.
4. un exemplaire de tout autre document intégré par référence dans le prospectus simplifié préliminaire ou le prospectus simplifié, qu'il n'est pas nécessaire de fournir dans le cadre des paragraphes (1) à (3) ci-dessus.

À tout autre moment, la société fournira sur demande un exemplaire de n'importe quel document mentionné dans les paragraphes (1), (2), (3) et (4) ci-dessus, sous réserve que la société puisse demander le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui ne détient pas de valeurs mobilières de la société. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de la présente notice annuelle ou de tout document mentionné dans cet alinéa, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs, Toromont Industries Ltd., à l'adresse 3131 route 7 Ouest, Concord (Ontario) L4K 1B7; téléphone 416-667-5511; télécopieur 416-667-5555; ou par courriel à l'adresse : investorrelations@toromont.com.

ANNEXE A

COMITÉ DE VÉRIFICATION

MANDAT

ORGANISATION

La société a mis sur pied un comité de vérification du conseil d'administration. Le présent mandat régit les activités du comité de vérification, telles qu'approuvées par le conseil d'administration. Le comité examinera et réévaluera le mandat une fois par an. Le comité sera nommé par le conseil d'administration et comprendra au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants (tel que défini par le droit applicable). Tous les membres du comité de vérification seront suffisamment « versés en finances » pour comprendre les problèmes devant être soulevés dans les états financiers de la société, et au moins un membre du comité de vérification possédera une expérience comptable ou une expérience financière connexe.

Les principales tâches du comité comprennent la responsabilité de la supervision des états financiers et des informations à fournir y afférent, des rapports à faire aux actionnaires et des autres communications connexes, de la détermination de politiques financières appropriées, de l'intégrité des systèmes comptables et des contrôles internes, de l'approbation de tous les services de vérification et services autres que la vérification fournis par le vérificateur indépendant, des consultations avec le vérificateur indépendamment de la direction et de la supervision, le cas échéant, du travail du vérificateur et du service de vérification interne.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le comité aidera le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de supervision envers les actionnaires, les actionnaires potentiels, la communauté d'investissement et d'autres concernant l'intégrité des états financiers de la société et du processus de rapports financiers, les systèmes de comptabilité interne et de contrôles financiers, la vérification indépendante annuelle des états financiers de la société et tout programme de conformité avec les lois ou de déontologie mis sur pied par la direction et le conseil d'administration. Ce faisant, il incombe au comité de maintenir des communications libres et ouvertes entre le comité, le vérificateur indépendant et la direction de la société. En s'acquittant de son rôle de surveillance, le comité est habilité à mener une enquête concernant tout problème qui lui est présenté, en ayant un accès complet aux livres, aux dossiers, aux établissements et aux employés de la société et en détenant le pouvoir de retenir les services de conseillers externes et de tout autre expert qu'il estime nécessaire pour s'acquitter de ses tâches, ainsi que de les payer.

RESPONSABILITÉS ET PROCESSUS

La principale responsabilité du comité de vérification consiste à surveiller le processus de préparation des rapports financiers de la société au nom du conseil d'administration et à faire rapport sur les résultats de ses activités au conseil d'administration. La direction assume la responsabilité de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la société, ainsi que du caractère approprié des principes comptables et des conventions de présentation utilisés par la société. Le vérificateur indépendant assume la responsabilité de la vérification de ces états financiers. En s'acquittant de ses responsabilités, le comité estime que ses politiques et ses procédures doivent demeurer souples afin de lui permettre de s'adapter le mieux possible aux changements des conditions et des circonstances. Le comité doit prendre les mesures requises pour donner à la société le « ton » nécessaire en matière de rapports financiers de qualité, de pratiques commerciales saines en matière de risque et de comportement éthique.

Vous trouverez ci-dessous les principaux principes récurrents auxquels ont recours le comité de vérification pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. Ces processus sont présentés comme guide, étant entendu que le comité peut les compléter au besoin.

- Le comité aura une entente claire avec la direction et le vérificateur indépendant, selon laquelle celui-ci relève du conseil d'administration et du comité de vérification auxquels il est redevable en dernière instance, en leur qualité de représentants des actionnaires de la société. Le comité disposera de l'autorité et de la responsabilité finales d'évaluer et, le cas échéant, de recommander le remplacement du vérificateur indépendant. Le comité s'assurera que le vérificateur externe est indépendant de la direction et de la société et qu'il aura accès à toutes les informations concernant la relation du cabinet de vérificateurs avec la société étant nécessaires pour arriver à une conclusion raisonnable. Tous les ans, le comité examinera et recommandera au conseil d'administration le choix du vérificateur indépendant de la société, sous réserve de l'approbation des actionnaires.
- Le comité discutera avec le vérificateur indépendant de la portée et des plans globaux relatifs à la vérification, y compris une dotation en personnel suffisante et les honoraires de vérification. Ces honoraires de vérification sont assujettis à l'approbation du comité. Le comité recommandera au conseil d'administration la nomination du vérificateur externe et les honoraires de tels vérificateurs. De plus, le comité discutera avec la direction et le vérificateur indépendant du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers, y compris le système mis en place par la société pour la surveillance et la gestion du risque lié aux affaires et tout programme de conformité avec la loi et la déontologie (y compris des mécanismes de plaintes). Le comité développera et maintiendra avec le vérificateur indépendant une relation qui permettra des discussions ouvertes, détaillées et opportunes sur toutes les questions matérielles, avec ou sans la direction, selon le cas.
- Le comité approuvera les services devant être rendus par le vérificateur indépendant et les honoraires associés avant que de telles activités aient lieu. Le comité peut déléguer cette approbation à au moins un de ses membres. Les services qui ne sont pas tenus d'être préapprouvés doivent être présentés à l'ensemble du comité de vérification lors de sa prochaine réunion prévue.
- Au nom du conseil d'administration, le comité examinera et approuvera les communiqués de presse concernant les résultats financiers trimestriels et les rapports intermédiaires aux actionnaires, y compris les états financiers, les notes afférentes et le rapport de gestion qui l'accompagne avant la divulgation publique de ces informations. Le comité vérifiera de temps à autre la mesure dans laquelle le vérificateur indépendant est impliqué en rapport avec les états financiers intermédiaires, le rapport de gestion et les notes y afférents. Le comité examinera de temps à autre et se satisfera quant au caractère adéquat des procédures d'examen des autres divulgations publiques faites par la société des informations financières dérivées des états financiers de la société.
- Le comité examinera avec la direction et le vérificateur indépendant et recommandera à des fins d'approbation du conseil d'administration les états financiers consolidés vérifiés annuels, le rapport de gestion et la notice annuelle.
- Le comité examinera toute rectification importante aux états financiers, les transactions inusitées, les placements ou les autres transactions qui pourraient avoir un effet matériel sur la viabilité de la société, en plus de toutes les transactions matérielles avec des apparentés. Le comité posera les questions appropriées concernant tout litige ou toute affaire de conformité avec la réglementation important et fera rapport concernant ces affaires au conseil d'administration.
- Au moins une fois par an, le comité (ou une personne qu'il aura désignée) examinera les dépenses du président exécutif, du président et chef de la direction et du directeur financier.

- Au moins une fois par an, le comité obtiendra une confirmation selon laquelle la direction s'est conformée au code de conduite professionnelle et aux autres politiques de la société, y compris celles qui sont promulguées par le droit sur les valeurs mobilières. Le comité examinera également les plaintes faites à la ligne d'assistance de la conformité de la société concernant les questions financières.
- Au moins une fois par an, le comité recevra un rapport du comité d'information continue de la société concernant les activités du comité et ses recommandations de changement, le cas échéant, aux pratiques d'information continue de la société. De plus, le comité recevra un rapport du comité d'information continue recommandant la divulgation de l'ensemble des communiqués de presse, des états financiers, du rapport de gestion et d'autres matériels devant être divulgués publiquement avant que le comité n'approuve de tels documents.
- Le comité examinera avec la direction et le vérificateur indépendant les états financiers devant être inclus dans le rapport annuel de la société, y compris leur jugement concernant la qualité et l'acceptabilité des principes comptables, le caractère raisonnables des estimations comptables importantes et des jugements, et la clarté des divulgations faites dans les états financiers et les notes y afférents. De plus, le comité discutera des résultats de la vérification annuelle et de toute autre affaire devant être communiquée au comité par le vérificateur indépendant dans le cadre des normes de vérification généralement reconnues.
- Le comité approuvera l'embauche faite par la société de partenaires, d'employés et d'anciens partenaires et employés du vérificateur externe actuel et passé de la société.
- Le chef du service de vérification interne de la société aura un lien hiérarchique fonctionnel direct avec le comité. Le comité fournira au service de vérification interne les conseils et les instructions qu'il juge nécessaires pour assurer l'indépendance et le fonctionnement correct de ce service. Le comité recevra du chef du service de vérification interne un rapport annuel décrivant les plans pour l'exercice suivant, ainsi que des rapports trimestriels décrivant les progrès par rapport au plan et les constatations pertinentes. Le comité développera et maintiendra avec le chef du service de vérification interne une relation qui permettra des discussions ouvertes, détaillées et opportunes sur toutes les questions matérielles, avec ou sans la direction, selon le cas.